

DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DES HAUTES DUYES**

SEANCE du 04/09/2025 à 18h30

Date de la convocation : 25/08/2025

Le quatre septembre deux mille vingt-cinq à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune des HAUTES-DUYES, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Italo ZANARTU HAYER, Maire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel des séances, en mairie de Saint-Estève.

Nombre de conseillers en exercice : 7

Présents : Italo ZANARTU HAYER, Christian MARTEL, Chantal CASA, Claude MARTEL

Représentés :

Excusés : Yann SEGOND

Absents : Jean-Paul FERAUD Sébastien INNOCENTI

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Christian MARTEL

D202513 Délibération portant sur l'attribution des lots aux pétitionnaires sur la proposition de la commission d'analyse des offres du marché public concernant l'extension de mairie - création d'une salle municipale.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2122-21-1 ;

VU l'article R2181-2 du code de la commande publique ;

VU la délibération D202510 portant sur le marché public de l'extension de mairie et la création de la salle municipale, notamment l'acceptation de la commission d'analyse des offres proposée par monsieur le maire ;

CONSIDERANT l'appel d'offre en procédure adaptée de ce marché, paru le 10 juillet sur le bulletin officiel des annonces des marchés publics et sur e-marchés-publics, le 11 juillet sur le Dauphiné Libéré, édition numérique et sur la Provence, édition papier du 15 juillet ;

VU le dossier de consultation des offres et notamment son article 7 sur les critères de sélection des candidatures et d'attribution des offres ;

CONSIDERANT la clôture du marché, le 25 août 2025, et l'ouverture des offres par la commission d'analyse des offres le même jour ;

CONSIDERANT l'avis de la commission, qui après analyse et négociations, propose la déclaration sans suite des lots 3 et 6 au vu des montants proposés qui dépassent le budget alloué ;

CONSIDERANT l'avis de la commission, qui après analyse et négociations, propose la sélection suivante concernant l'attribution des 9 lots attribués :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANTS HT	MONTANTS TTC
1 VRD	GUERY	23 215,40 €	27 858,48 €
2 DEMOLITION - MACONNERIE - GROS ŒUVRE	SEGOND	99 541,51 €	119 449,81 €
3 MENUISERIE EXTERIEURES ET INTERIEURES	Déclaré sans suite		
4 DOUBLAGES - CLOISONS - FAUX PLAFOND	SEGIP	29 673,18 €	35 607,82 €
5 CARRELAGES - FAIENCES	SOMAREV	19 006,32 €	22 807,58 €
6 SERRURERIE	Déclaré sans suite		
7 PEINTURE	ARC EN CIEL	8 081,00 €	9 697,20 €
8 ELECTRICITE CFo et CFf	S3V	19 602,00 €	23 522,40 €
9 PLOMBERIE - SANITAIRE - VMC - CHAUFFAGE	CAP CLIM	41 529,96 €	49 835,95 €
10 CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE	SEGOND	47 753,25 €	57 303,90 €
11 FACADES	COTE FACADE	13 854,76 €	16 625,71 €
		302 257,38 €	362 708,86 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE

- d' **ACCEPTER** la proposition de la commission d'analyse des offres ;
- d' **ATTRIBUER** les lots aux prestataires choisis par la commission ;
- de **RELANCER** une procédure libre, identique à celle de ce marché, pour les lots 3 et 6 ;

d'AUTORISER monsieur le maire à effectuer tout acte en conséquence.

CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 4

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Italo Zanartu-Hayer
Maire des Hautes-Duyes



Christian MARTEL
Secrétaire de séance

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.